

# BARÈME DE COMMISSIONS

<b>TRANCHES DE PRIX DE VENTE NET VENDEUR</b>	<b>TAUX DE COMMISSION PRATIQUÉ TTC</b>
<b>de 0 € à 120 000 €</b>	<b>7%</b>
<b>de 120 001 € à 300 000 €</b>	<b>6%</b>
<b>au-delà de 300 000 €</b>	<b>5%</b>

~ Nos honoraires sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon la rédaction de notre mandat de vente.

~ Lors de la rédaction du mandat de vente et à la demande du mandant, nos honoraires peuvent être inférieurs au barème ci-dessus.

~ Le montant définitif de nos honoraires est susceptible d'évoluer lors de la négociation de la vente à la demande de l'acquéreur ou du vendeur.





